



## PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS



### • RISQUE LIE AUX MANUTENTIONS :

Manutention manuelle importante (isolants, structures métalliques, plaques de plâtre, sacs ...) : déchargement / montée en étage / soulèvement/ maintien au plafond -/poids importants

↳ Les manutentions manuelles sont à l'origine de lumbagos, d'hernie discale et la cause de maladies professionnelles reconnues (ex MP 57, 98)

### • RISQUE LIE AUX POSTURES CONTRAIGNANTES :

Travail debout, accroupi, à genoux, hyper sollicitation des articulations : bras en élévation / gestes répétés / amplitude articulaire extrême / travail en force

↳ Risque de maladie professionnelle du membre supérieur et d'accident du travail (ex : tendinite du coude, du poignet, et de l'épaule ex : MP 57, 79 et 98) ...)

↳ Risque de maladie professionnelle du membre inférieur et d'accident du travail (ex : hygroma du genou (MP57), atteinte méniscale...)

### • RISQUE DE COUPURE :

Utilisation d'outils à main (Perceuse / Disqueuse / Outil de découpe du matériel (scie / cutter) / Cloueur pneumatique pince, ...)

Coupure avec la structure métallique

↳ Risque d'accident du travail (Coupure aux mains...)

### • RISQUE LIE AU BRUIT :

Activités de fixation des panneaux : Clouage - Vissage - perçage électrique -découpe -Résonance de la pièce vide ...

Quelques mesurages simples sur les chantiers : Vissage électrique : 97- 100 dBA , Perceuse : 102 dBA , Cloueur pneumatique : 126 dBA, Marteau : 99-104 dBA, Scie à placo : 83 dBA

↳ Le bruit peut générer : surdité (MP 42), fatigue auditive, maux de tête, nervosité, troubles respiratoires, troubles de la tension, réactions digestives...

### • RISQUE LIE AUX VIBRATIONS :

Utilisation de machines portatives vibrantes : visseuse, pistolet cloueur, mélangeur...

↳ Les vibrations transmises aux membres supérieurs sont la cause de maladies professionnelles reconnues (MP 69)

### • RISQUE LIE AUX CHUTES :

-Chute de hauteur : Travail en hauteur (Déplacement constant sous combles, Hauteur variable sous rampant, Utilisation d'escabeaux, d'échelles, d'échafaudages ...)

-Chute de plain pied : Nombreux déplacements, passages étroits ou encombrés, obstacles divers (gaine de réservation ...)

-Chute d'objet de niveau supérieur

↳ Risque d'accident du travail (fractures diverses, entorse du pied, voire décès...)

### • RISQUE CHIMIQUE :

Lié à l'utilisation de produits (crépi / colles /Enduit joint / mortier / Placojoint...)

↳ Les produits manipulés peuvent être dangereux par contact cutané, inhalation...

↳ Les composants des colles (résines époxy, résine urée-formol, polyuréthane, isocyanates, ...) ont des effets qui peuvent être graves pour la santé des opérateurs (tableau des maladies professionnelles n°62) : allergies respiratoires (asthmes) ou cutanées (eczémas)

### • RISQUE LIE AUX POUSSIÈRES :

-Poussières de toutes natures, venant du chantier (maçons, charpentiers, menuisiers, électriciens, plombiers...) ou transportées de l'extérieur (Ex : Poussières d'amiante, plâtre...)

↳ L'inhalation des fibres d'amiante peut conduire au cancer du poumon et au mésothéliome principalement de la plèvre mais aussi du péritoine, à l'épaississement de la plèvre et aux plaques pleurales (MP30)

-Poussières de matériaux particuliers : Manipulation, utilisation, découpe de matériaux divers (plaques de plâtres, laine de verre, laine de roche, polystyrène, produits isolants tout genre ...)

↳ En France les laines minérales sont classées « NOCIF » avec les phrases de risque R38 (irritant pour la peau) et R40 (cancérogène cat 3) = substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles mais pour lesquelles les informations disponibles ne permettent pas une évaluation satisfaisante.

Dependant des exonérations sont possibles pour les laines non bio persistantes, c'est-à-dire éliminées par les milieux biologiques du poumon. Elles sont classées « IRRITANT »

### • RISQUE ELECTRIQUE :

Branchement sur des installations électriques vétustes, matériel électrique défectueux, zone humide...

↳ L'électricité peut entraîner des électrisations, voire une électrocution (décès)

### • RISQUE LIE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES :

Bâtiments non chauffés et non isolés (exposition à la chaleur, au froid, courant d'air dans les bâtiments)

↳ Le froid est un facteur favorisant de TMS, la chaleur est à l'origine de déshydratation liées à la transpiration, d'épuisement thermique...



### • **RISQUE ROUTIER :**

Utilisation de véhicule de société

↳ Le risque routier est à l'origine de lésions graves voir de décès. Les objets transportés, s'ils ne sont pas attachés, peuvent devenir des projectiles dangereux lors des accidents ou même en cas de freinage brusque.

Et risques liés à la coactivité avec d'autres corps de métier...

Ces risques sont donnés à titre indicatif. La liste n'est pas exhaustive.

Ils doivent faire l'objet, dans chaque structure, d'une évaluation pour permettre la rédaction du Document Unique. (Décret du 5 novembre 2001)

## QUELQUES CONSEILS



### **SE PROTEGER :**

#### • **RISQUE LIE AUX MANUTENTIONS :**

- Privilégier la manutention mécanisée et l'aide à la manutention (ex : livraison par camion grue, utilisation d'élevateurs de charges, de cales-plaques...)
- Privilégier la manutention des plaques à 2 ou à l'aide d'un lève-plaques manuel ou mieux, électrique. (Le transport de plaques (à 2) est facilité grâce à des poignées excentrées.)
- Faire approvisionner les matériaux au plus près du poste de travail,
- Attention au choix du matériel et des matériaux (privilégier les outils portatifs légers, sans fil, et les conditionnements en quantité réduite : Ex: Plâtre en sacs de 25kg avec poignées)
- Conseiller les clients pour orienter leur choix sur l'achat de matériaux de cloisonnement moins encombrants et plus légers (ex : cloison sur ossature métallique BA13 (plaque de BA13=30kg) plutôt que le placo (63kg), plaque de plâtre BA13 en 60 cm de large (15kg) pour les accès difficiles, carreaux de 7cm (23kg) plutôt que de 10cm (34kg), carreaux alvéolés (18kg pour 7cm) plutôt que pleins (23kg) ...)
- Maintenir le dos droit, former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Pratiquer un échauffement musculaire quotidien avant le début de la journée, privilégier les opérations de manutention (stockage des matériaux à l'abri par exemple) lorsque les muscles sont « chauds »

#### • **RISQUE LIE AUX POSTURES CONTRAIGNANTES :**

- Utiliser des plateformes de travail permettant un accès sans dépasser un niveau « main au niveau des épaules »
- Utiliser des plans de travail à hauteur d'homme (ex : tréteaux réglables en hauteur)
- Alterner les tâches entre les opérateurs, privilégier la polyvalence des tâches (éviter les travaux de finition plus de 4h d'affilée)
- En l'absence de lève-plaques, caler les plaques au plafond avec des « cales équerres » pour éviter le maintien des bras en élévation
- Protéger ses genoux : porter des vêtements de travail adaptés : genouillère gel, protection Hygrovet, support pour posture assis à genoux...

#### • **RISQUE DE COUPURE :**

- Mettre à disposition des salariés de gants à la taille de l'utilisateur et adaptés au risque mécanique (norme EN 388) Ex : gant MAPA ultrane 557 / titanlite 397 / enduro 328 (liste non exhaustive, voir aussi chez les autres fournisseurs)
- Utiliser des supports stables pour la découpe
- Utiliser des lunettes de sécurité

#### • **RISQUE LIE AU BRUIT :**

- Diminuer les niveaux sonores en achetant du matériel émettant le moins de bruit possible (Instruments rotatifs, ultrasons, compresseurs...).
- Utiliser une protection auditive (privilégier les bouchons d'oreilles moulés sur-mesure (protections auditives dotées d'un filtre acoustique qui atténue le bruit sans isoler l'utilisateur).
- Informé et former sur le bruit

#### • **RISQUE LIE AUX VIBRATIONS :**

- Acheter du matériel émettant le moins de vibrations (pouvant également être doté de poignée antivibratile) et le plus léger possible
- Utiliser des vis adaptées aux visseuses

#### • **RISQUE LIE AUX CHUTES :**

Chute de hauteur :

- Utiliser des échafaudages (les faire monter par des personnes formées et en vérifier la conformité du montage)
- Rappel : Pour déplacer l'échafaudage, déverrouiller les freins, vérifier que qu'il n'y a pas d'obstacle au niveau du sol.
- Lors de son déplacement, l'échafaudage ne doit transporter ni personnel, ni matériel.
- Après le déplacement, vérifier que les roues sont bien en contact avec le sol et les freins verrouillés.
- Une échelle n'est pas un poste de travail (pas plus que l'escabeau). A la place d'escabeaux et échelles, privilégier les plates formes individuelles roulantes légères (PIRL) et les plates formes individuelles roulantes (PIR) (norme NF P 93-353 ou norme NF P 93-352)
- Mettre au besoin des harnais (+ longes+stop chute) à disposition (les harnais doivent être vérifiés et fournis à du personnel formé)
- Utiliser des garde-corps à pince pour protéger collectivement les trémies (avec plinthe, lisse et sous-lisse)

Chute de plain pied :

- Nettoyer le chantier quotidiennement,
- Ne pas encombrer les passages et les dégager si nécessaire



### PRODUITS CHIMIQUES L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



#### Chute d'objet :

- Porter les équipements de protection individuelle adaptés (Chaussures de sécurité, Casque ou casquette rigide...)
- Baliser la zone de travaux
- Ranger et organiser les véhicules

#### • **RISQUE CHIMIQUE :**

- Se procurer les fiches de données de sécurité (FDS) des produits et matières premières utilisés
- Identifier les équipements de protection individuelle recommandés par ces FDS (gants, masque...)
- Sensibiliser le personnel à l'étiquetage
- Informé et former le personnel au risque chimique

#### • **RISQUE LIE AUX POUSSIÈRES :**

- Utilisation de masque FFP2 ou FFP3 avec soupape expiratoire / lunettes de sécurité
- Nettoyage et aération du chantier
- Balayer à l'humide ou aspirer avec aspirateur industriel avec filtre absolu à haute efficacité
- Découpe manuelle (scie /cutter) ou avec des outils à vitesse lentes ou avec des outils reliés à une aspiration
- Favoriser les matériaux prédécoupés
- Utiliser des laines minérales munies d'une enveloppe cellulosique protectrice
- Lors de la déconstruction : amiante ? (protocole adapté)

#### • **RISQUE ELECTRIQUE :**

- Mettre à disposition un disjoncteur différentiel de haute sensibilité 30 mA sur les chantiers, d'enrouleur de rallonge électrique professionnel avec tambour résistant aux chocs (longueur 25m), avec protection contre les éclaboussures d'eau...

#### • **RISQUE LIE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES :**

- Mettre à disposition des Vêtements adaptés
- Chauffage de chantier
- Fournir de l'eau potable sur chantier

#### • **RISQUE ROUTIER :**

- Vérifier l'état du véhicule avant utilisation / entretien régulier
- Organiser le déplacement : prévoir le temps nécessaire...
- Arrimer les charges
- Ranger et organiser les véhicules
- Mettre en place un protocole d'utilisation du téléphone portable

## HYGIENE

Ne pas manger, boire, fumer sur le lieu de travail.

Mettre en place une organisation pour se nettoyer correctement les mains, pour se changer, pour se restaurer ...en respectant les obligations du code du travail.

Entretenir régulièrement les équipements de protection individuelle (EPI)

**N'hésitez pas à vous renseigner**  
auprès de votre médecin du travail  
lors de votre visite périodique.

En savoir plus :

Site internet CRAMA : <http://www.cram-aquitaine.fr>

Site internet INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

ED 4277 Fiche métier Amiante Plaquiste

Site internet OPPBTP : [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)



**A.H.I.R.P**

2 rue Maria-Gaetana – Zone EUROPA - 64000 PAU - Tél : 05 59 27 40 15

[www.ahirp64.fr](http://www.ahirp64.fr)

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre Médecin du Travail. Document non contractuel.

Révision : 0

Date de révision : 16 août 2010